

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2025/13

Date d'envoi de la convocation : 6 mars 2025

Date d'affichage de la convocation : 6 mars 2025

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 13 mars 2025**

*Présents :* Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski Sandra, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. RANEBI, Mme GILI-TOS, Mme COHEN, M. MADER, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCHMITT.

*Absents excusés* : Mme PIN, pouvoir à M. MICHAUD ; M. FOUGERE, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme PILLON, pouvoir à Mme LAMY. ; Mme BAILLON, pouvoir à M. ROUVIER ; M. DURAND, pouvoir à Mme MAGAUD. ;  
*ayant donné procuration :* M. LECLERC, pouvoir à M. MADER ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN, M. MAUGEIN,  
*Absent*

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 21

Représentés : 8

**Votants : 29**

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur Grégory ANDRZEJEWSKI est désigné comme secrétaire de séance.**

**Demande de subvention DSIL dans le cadre du projet de la réhabilitation et du réaménagement du restaurant scolaire,**

*Rapporteur : Monsieur Michel CHOTARD*

Il est précisé que l'opération concerne des travaux pour l'extension et la réhabilitation du restaurant scolaire, la végétalisation et réaménagements des cours et la construction de préaux pour des écoles publiques de Genay. L'opération porte plus précisément sur :

- La restructuration, rénovation thermique, extension du restaurant scolaire y compris l'intégration d'une salle polyvalente, d'une surface de plancher d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, dont 740 m<sup>2</sup> existants et 260 m<sup>2</sup> en extension ;
- Le réaménagement et la végétalisation des cours des écoles élémentaires Cousteau A et B, soit environ 3 900 m<sup>2</sup> d'aménagements extérieurs ;
- La création de 2 préaux, soit 2X120 m<sup>2</sup> ;
- La restructuration de la Place des Ecoliers, soit environ 750 m<sup>2</sup>.

Cette opération s'inscrit dans un contexte global d'évolution des équipements scolaires publics de la Ville de Genay, réunis au sein du « Village des enfants » au centre-bourg, au regard de l'augmentation actuelle et future des effectifs. Elle vise également à

résoudre les dysfonctionnements fonctionnels, techniques et thermiques constatés.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et qu'un dossier a été déposé. Il s'agit aujourd'hui de le compléter par la présente délibération, nécessaire à la complétude du dossier. Elle rappelle également que la commune avait déposé un dossier dans le cas d'un appel à manifestation d'intérêt en 2024 et a pu se voir attribuer une subvention de 20 000€ dans le cadre du dispositif Educ'renov.

La commune de Genay sollicite donc un montant total de subvention de 450 000€ auprès de Madame la Préfète pour ce projet, ce qui correspond à l'attribution d'une subvention à hauteur de 30% dans la limite du plafond subventionnable, dans le cadre de la DSIL 2025, au titre de la rénovation de bâtiments scolaires, de la rénovation thermique, transition énergétique et environnementale

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération au 31/12/2024 est de : 3 269 338,40€ HT. Le financement prévisionnel se présente comme suit :

- **Une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif de la DSIL : (plafond à 1.5M d'€) à 30% :**
  - **450 000€**
- Une demande de subvention dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Educ'renov :
  - 20 000€ (avis d'attribution reçu)
- Un financement de la commune de Genay sur fonds propres et emprunt si besoin :
  - 2 799 338,40€HT

**Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ADOPTE** le plan de financement prévisionnel global qui se présente de la façon suivante :

MONTANT OPERATION	MONTANT HT EN €
Montant de l'opération	3 269 338,40
SUBVENTION EDUC RENOV	20 000
SUBVENTION DSIL plafond 1.5 30%	450 000
<b>RESTE A FINANCER SUR EPARGNE DE LA COMMUNE</b>	<b>2 799 338,40</b>

- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de la DSIL de 450 000€ auprès de l'État, correspondant à 14% du montant du projet,
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités,
- **DIT** que la commune s'engage à informer l'ensemble des potentiels financeurs des subventions qu'elle se sera vu attribuer.

VOTE	Pour	28	Mme KLINGELSCHMITT
	Abstention	1	
	Contre	0	
<i>Adopté à La majorité</i>			

Délibération n° DEL2025/13

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

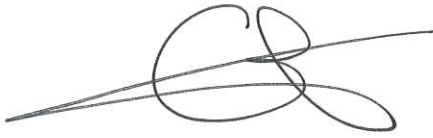
Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 069-216902783-20250313-DEL202513-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Le Secrétaire,  
Grégory ANDRZEJEWSKI**



**Pour Extrait Conforme,  
Le Maire, Valérie GIRAUD**



*Acte certifié exécutoire après*  
*- transmission en Préfecture le 17 mars 2025*  
*- publication sur le site internet de la Ville le 17 mars 2025*